

**COMMUNE DE
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 310

Novembre 2020

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter :

Adresse : 2, place de la Liberté, 71390 Bissey-sous-Cruchaud

Mail : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

Tel : 03 85 92 18 40

Ouverture du secrétariat de la mairie :

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 24 novembre 2020

Étaient présents : M. VENOT Gilles, Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, M. DELORME Pierre, M. DENIZOT Damien, M. CHEVALLIER Albert, Mme DOTHAL Magali.

Absents excusés : M. SECCHI Bruno, Mme DOUHAY Evelyne et Mme DENIZOT Valérie

Secrétaire de séance : M. RENAUDIN Bruno

Le compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie : Monsieur le Maire a fait le point sur différents dossiers :

- Les travaux de voirie 2020 sont terminés. La réception a été faite avec l'entreprise EUROVIA et le Maître d'œuvre. La couche d'enrobé finale dans le virage du rocher se fera après la période hivernale. Ils ont été financés à 71 % par des subventions : 5 200 € par le conseil départemental et 8 878 € par les amendes de police. Le coût total s'est élevé à 19 862.20 € HT.
- Une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Vice-Président du conseil départemental et Monsieur le Directeur de la DRI pour la sécurisation du carrefour de la Naubey et la RD981 ; une 3^{ème} solution a été évoquée, celle de procéder au réhaussement de la RD et de la VC. Une étude topographique sera réalisée. Une signalisation verticale a été posée ainsi que des bandes rugueuses afin de mieux signaler le carrefour.
- Pour l'année 2021 une étude a été demandée au Maître d'œuvre pour la traversée de Cruchaud et la route neuve qui menace d'affaissement.
- L'agent communal a réalisé des travaux de broyage des chemins, nettoyage aux abords de la lagune, ramassage des feuilles, entretien du cimetière et nettoyage des déversoirs d'orage.

Site photovoltaïque :

- Un état des lieux a été effectué par un huissier de justice, en présence d'élus du conseil municipal, sur le site ainsi que les voies de circulation qui seront empruntées lors des travaux.
- Les travaux d'enfouissement du câble sont terminés ; reste à réaliser un enduit bicouche sur la descente de Combe.
- Un fléchage de l'itinéraire a été réalisé.
- Une piste entourant le périmètre du site ainsi que les 2 chemins rejoignant le chemin de Montots à Cruchaud ont été réalisés.
- Des bungalows ont été installés sur le site ; un gardiennage du site est assuré en permanence.
- Un bail emphytéotique a été consenti et accepté pour une durée initiale de 30 années entières et consécutives. Il pourra être prolongé deux fois, pour des périodes successives d'une durée de 5 ans. La redevance annuelle a été fixée à 10 000 euros, payable le 31 janvier de chaque année. La dite redevance sera indexée annuellement sur un taux fixe de 0.70 %.

Assainissement :

- L'entreprise GUINOT va réaliser les travaux prévus sur l'année 2020 :
 - o Captage d'une source
 - o Réalisation de 2 regards vers le monument
 - o Réhausse du petit bassin à la lagune
 - o Réfection de 3 déversoirs d'orage
- La commission assainissement a rencontré le cabinet CHARPENTIER afin d'actualiser l'étude réalisée en 2013 pour la création d'un réseau d'assainissement « eaux usées » sur le secteur de la Ruée.

Eclairage public :

- L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue des Millerands a été effectué ; les nouveaux mats des éclairages publics ont été installés ; ils seront prochainement raccordés et les anciens poteaux béton seront retirés.

Ecole : Intervention et compte rendu de Mme DOTHAL Magali :

Le 10 novembre, M. le Maire et les conseillers chargés de la commission école, ont assisté à une visioconférence avec les enseignantes des écoles de Bissey-sous-Cruchaud, Mme BERARDAN et POIRIER (remplaçante) et de Moroges avec Mme LEMONDE.

Nota : Mme POIRIER est la remplaçante de Mme BERARDAN, déchargée à 33% pour assurer une mission de formation

Il a été évoqué les résultats des élections de parents d'élèves concernant la commune de Bissey-sous-Cruchaud, avec Mme MOLARD élue titulaire et Mme LAGARDE en suppléante.

Cette année, le nombre d'élèves est de 37 enfants répartis sur les deux écoles primaires.

Pour Bissey-sous-Cruchaud, il y a 19 élèves : 4 en CP, 10 en CE1 et 5 en CE2.

Pour Moroges il y a 18 élèves : 4 en CE2, 5 en CM1 et 9 en CM2.

Une prévision d'effectifs a été établie à 36 élèves pour la prochaine année scolaire 2021/2022.

Les enseignantes ont rappelé l'importance de leur signaler tout cas de COVID dans les familles.

Actuellement toutes les sorties scolaires concernant un autre domaine que l'EPS sont interdites, en raison du plan vigipirate renforcé.

Mme BERARDAN a tenu à remercier l'association des parents d'élèves "Récré-actions" qui permet aux enseignantes de mener à bien financièrement tous leurs projets et la municipalité pour tout ce qui a été mis en place dans l'école depuis le début de la crise sanitaire, ainsi que pour les derniers travaux effectués (remplacement d'une lumière extérieure, de nouveaux distributeurs de savon...).

De plus, elle a tenu à souligner les interventions de M. Emmanuel BROQUIÉ concernant diverses réparations, mais également Mme Cécilia MADAOUÏ, intervenant tous les mardis pour aider aux préparations manuelles et pour sa présence occasionnelle à la piscine. **M.D**

Législation :

Mme Magali DOTHAL a rappelé qu'en application des articles L123-5 et L123-6 du code de la Construction et de l'Habitation et de l'art. L5233-1 du code de la Santé Publique, les Etablissements Recevant du Public (ERP) ont l'obligation de s'équiper d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Ce texte rentrera en vigueur dès le 01/01/2022 pour les ERP de catégorie 5, dont fait partie la salle polyvalente de Bissey-sous-Cruchaud. **M.D**

Souvenir Français :

A l'initiative de la conseillère municipale Mme Magali DOTHAL, se sont terminés le 29 octobre, la rénovation et le nettoyage des tombes des soldats au cimetière. L'association du Souvenir Français a pris financièrement en charge toute cette opération.

L'acheminement du gravier pour l'embellissement des tombes a pu se faire grâce au prêt du camion de M. Christophe DENIZOT.

M. le Maire Gilles VENOT et sa conseillère Mme Magali DOTHAL ont vivement remercié l'ensemble des bénévoles de cette association et la générosité de M. Christophe DENIZOT, au nom de la municipalité.

Les photographies des pierres tombales sont disponibles sur le site internet de la commune. *(photographe, M. Albert CHEVALIER, conseiller municipal).* **M.D**

CÉRÉMONIE

Monsieur Gilles VENOT, Maire de Bissey-sous-Cruchaud a célébré La Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 et du 100e Anniversaire du choix du Soldat Inconnu, en comité restreint pour des raisons sanitaires.

La municipalité remercie les élus présents et l'Association Nationale des Porte-Drapeaux.

Les photographies de la cérémonie sont disponibles sur le site internet de la commune.

(photographe, Albert CHEVALIER, conseiller municipal). **M.D**

CHEMIN DE DESSERTE

Monsieur le Maire a rappelé la délibération du 13 octobre 2020 portant sur la demande d'acquisition d'une partie d'un chemin de desserte situé au hameau de la Combe.

Après renseignement pris auprès du notaire, et compte tenu de la très faible superficie à céder, 29 m², un plan de bornage a été établi par le Cabinet CMG, géomètres experts à Cluny.

Après avoir examiné ce plan, le conseil municipal a décidé de vendre cette partie du domaine public détachée du chemin rural pour un montant de 300 € compte tenu de son classement en zone constructible du PLU, soit 10.34 € le m².

Les frais de bornage et d'enregistrement de la transaction auprès d'une étude notariale seront à la charge des acquéreurs.

RPOS EAU POTABLE

Par délibération, le conseil municipal a pris acte de la présentation du RPQS 2019 de l'eau potable élaboré par le Syndicat Mixte des Eaux de Chalon Sud-Ouest.

TRAVAUX VOIRIE 2021

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du conseil départemental au titre des appels à projets 2021 pour des travaux de voirie.

Le conseil municipal a examiné le programme de travaux proposé par le Maître d'œuvre : renforcement du talus en remblai de la chaussée de la route neuve qui présente d'importantes déformations. L'estimation s'élève à 70 130 € HT.

Le conseil municipal a bien conscience que des travaux sont également nécessaires au hameau de Cruchaud et qu'il devra établir un ordre de priorité lors de la préparation du budget communal 2021.

TRAVAUX BATIMENTS

M. GUYON Alain a rendu compte de ses visites dans les bâtiments publics :

Eglise : des travaux d'électricité seront réalisés en 2021 : un éclairage LED sera installé sur la corniche, 2 spots éclaireront le Transept et une détection automatique sera mise en place. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 3756 € HT dont une partie sera financée par la paroisse.

Des devis seront sollicités pour la réparation des fissures sur les murs et pour la restauration du marbre de l'autel.

Logements presbytère : depuis un certain temps, un dysfonctionnement des VMC a été constaté, vraisemblablement dû à leur sous dimensionnement lors de l'installation. Une visite sera réalisée avec la société ROMAND DEPANNAGE afin d'évoquer les solutions à mettre en œuvre pour résoudre ce problème. Certains volets nécessiteraient d'être déjà changés.

Bâtiment garderie/logement : la toiture de ce bâtiment présente des infiltrations d'eau et sa restauration devra donc être envisagée dans les années à venir. Des devis seront sollicités auprès des artisans locaux.

Columbarium : la pose d'alvéoles complémentaires doit être envisagée car les deux restantes ne peuvent pas contenir certaines urnes réglementaires.

CCAS

Les membres du CCAS se sont réunis afin de définir une action à mettre en place en remplacement du traditionnel repas de fin d'année qui ne pourra pas avoir lieu compte tenu de la situation sanitaire. Celle-ci ne pourra malheureusement pas remplacer le moment de convivialité que les aînés partageaient autour d'un repas mais est indispensable pour préserver la santé de chacun.

URBANISME

DP 071 034 20 E0015

réfection toiture ; parcelles B 316, B 322

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Dans le contexte d'épidémie de COVID-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

L'Insee continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Grâce aux crédits municipaux, la bibliothèque vient de rentrer 25 nouveaux livres: plusieurs nouveautés 2020 et des auteurs tels que David Foerkinos, Didier Van Cauvelert, Lemaitre, Hélène Lafon, Didier Cornaille, Aurélie Valognes, Gilles Lejardinier etc ...

La bibliothèque réouvrira prochainement le **MERCREDI de 17h à 18h30**, en respectant comme il se doit, les règles sanitaires, mais un temps de réaménagement et de tri, dans les rayons est nécessaire, auparavant.

En conséquence, pour en connaître la date exacte, s'adresser la mairie, aux jours d'ouverture.

Merci de votre compréhension et bienvenue aux lecteurs.

Marie-Claude AUBELLE

NOEL DES ENFANTS

A cause de la pandémie, la manifestation organisée par la municipalité ne se déroulera pas comme de coutume cette année.

Toutefois, pour la joie des enfants âgés de 0 à 5 ans, la distribution des cadeaux aura bien lieu sur la commune.

Les modalités de la remise des cadeaux seront communiquées par courrier aux parents.

Merci de votre compréhension. M.D

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Combe	28 et 29 novembre 2020
Cruchaud (croix)	5 et 6 décembre 2020
La Brosse	12 et 13 décembre 2020
Meruges	19 et 20 décembre 2020
La Chapelle Saint Benoit	26 et 27 décembre 2020
La Ruée (vers la Pompe)	2 et 3 janvier 2021
Place de la Liberté	9 et 10 janvier 2021
La Roche	16 et 17 janvier 2021

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal :

M. Emmanuel BROQUIE au 06 42 97 53 21